

IHE Change Proposal

Tracking information:

IHE Domain	IT Infrastructure
Change Proposal ID:	CP-ITI-FR-2019-136_INS_NIR
Change Proposal Status:	Final
Date of last update:	27/04/2021
Person assigned:	Yohann Poiron

Change Proposal Summary information:

Gestion de l'INS NIR	
Submitter's Name(s) and e-mail address(es):	Yohann Poiron poiron@openxtrem.com
Submission Date:	12/03/2019
Integration Profile(s) affected:	
Actor(s) affected:	
IHE Technical Framework or Supplement modified:	IHE PAM
Volume(s) and Section(s) affected:	PAM – National extension France

Rationale for Change:

Le décret n°2017-412 pris le 27 mars 2017 en Conseil d'État après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés fixe les modalités qui autorisent l'utilisation de cet identifiant et qui en empêchent l'utilisation à des fins autres que sanitaires et médico-sociales. Il précise que l'INS devra être utilisé au plus tard le 1^{er} janvier 2020 pour la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes. Le décret n° 2019-1036 du 8 octobre 2019 modifie le décret n° 2017-412 du 27 mars 2017 relatif à l'utilisation du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques comme identifiant national de santé. La mise en place de l'INS est repoussée au 1er janvier 2021

L'INS est à distinguer du NIR se référant au numéro d'inscription au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP). Il ne faut pas confondre :

- L'INS, qui a pour valeur le NIR ou le NIA, et dont l'usage est réservé à la prise en charge sanitaire et au suivi médico-social (au sens de l'article L. 1111-8-1 I du CSP).
- Le NIR (numéro de sécurité social) pour le processus de remboursement des frais relatifs à la prise en charge de l'usager par l'Assurance Maladie. Dans le cas du régime général de sécurité sociale, le NIR utilisé pour le remboursement est celui de l'ouvrant droit (qui peut être différent de celui de l'usager).

L'INS n'est valide que s'il est associé aux traits qualifiants (nom de naissance, prénom, date de naissance, sexe, lieu de naissance) tels qu'ils sont stockés dans le serveur de l'état civil. En d'autres termes, c'est l'ensemble (NIR, Nom de naissance, prénom, date de naissance, sexe, lieu de naissance) qui assure l'identification unique des patients, et cet ensemble devra être présent dans tous les échanges inter-applicatifs. Les traits qualifiants proviennent des bases nationales de référence.

Suite à la publication du « Guide d'Implémentation de l'INS » et du « Référentiel National d'Identito-Vigilance » publiés sur le site Internet de l'ANS, nous avons été obligés de modifier les choix retenus par le groupe en premier lieu :

- La règle 28 du « Guide d'Implémentation de l'INS » précise que l'INS ne doit être transmis que si le statut de l'identité est « qualifié », c'est-à-dire que les traits locaux du patient ont été remplacés par les traits INSi et que l'identité a été validée par une pièce.
- L'exigence Exi SI 11 précise que les traits de référence remplacent les traits locaux le plus rapidement possible. Il n'y aura pas deux jeux de traits, mais un seul (celui provenant du retour de l'appel au téléservice national INSi).

Il est important de souligner :

- Le segment PID transporte les données retournées par le téléservice INSi, sans réinterprétation (pour tous les champs retournés)
- Le lieu de naissance est le code commune code INSEE envoyé dans un champ différent du code postal
- Le statut VALI (PID-32) permet de s'assurer que l'identité est au statut "validé", c'est-à-dire que des procédures d'identitovigilance ont été mises en place sur l'identité du patient. La présence de l'INS dans le message et un mode d'obtention de l'identité INSi (ZFD-5 = INSi) permettent de déduire que le statut est « qualifié ».
- Dans la mesure du possible, il est souhaitable de véhiculer les dates de valeur de l'INS si ces informations sont retournées par le téléservice INSi.

Lorsque l'INS a été mal attribué, le logiciel qui gère l'identité doit envoyer un message ADT^A47^ADT_A30 (Change Patient Identifier List). Ce message peut aussi transporter le nouveau statut de l'identité.

Bien que ce CP soit rédigé comme une évolution de l'extension française du profil IHE PAM, elle sera mise en œuvre sur toutes les interfaces HL7 qui devront véhiculer l'INS et les traits qualifiés : prescription et résultats de laboratoire (IHE LTW), de radiologie (IHE SWF), échange de comptes rendus médicaux (HL7 MDM). L'annexe du CI-SIS « Prise en charge de l'identifiant national de santé (INS) dans les standards d'interopérabilité et les volets du CI-SIS » décrit d'une façon générale la mise en place de l'INS et des traits qualifiés dans le segment PID des différentes versions du standard HL7 V2.

2 Options et événements requis pour les établissements

2.1 Transaction ITI-30

Événement du monde réel	Code	Définition de message
Création d'un nouveau patient	A28	ADT^A28^ADT_A05
Mise à jour d'information du patient	A31	ADT^A31^ADT_A05
Mise à jour d'un ou plusieurs identifiants existants du patient	A47	ADT^A47^ADT_A30
Fusion de deux dossiers patients	A40	ADT^A40^ADT_A39

4 Principes de mise en oeuvre de la transaction ITI-30 en France

4.1 Les règles applicables à la gestion de l'identification du patient en France

Modifier

- Lorsqu'un système modifie un ou plusieurs-identifiants du patient, en PID-3 (IPP, ~~INS-A, INS-C~~, etc.).
 - Le système envoie un message A47, qui contient les identifiants à modifier (i.e. les identifiants obsolètes) dans chaque répétition du champ MRG-1 du segment MRG et les identifiants modifiés (i.e. les nouveaux identifiants assignés) dans chaque répétition du champ PID-3 du segment PID. Le champ PID-3 peut également contenir un ou plusieurs identifiants qui ne sont pas à modifier. Dans ce cas-là, aucune répétition du champ MRG-1 du segment MRG ne doit référencer un tel identifiant. IHE France préconise toutefois d'envoyer un message A47 distinct par identifiant à modifier afin que le champ MRG-1 ne contienne qu'un seul identifiant par message.

IHE France préconise toutefois de ne pas modifier l'IPP d'un patient, mais plutôt de fusionner deux patients, à travers le message A40.

Attention : le message A47 est aussi utilisé pour modifier ou supprimer un INS. Les règles de composition du message sont différentes et explicités dans le paragraphe 4.4.

Ajouter le paragraphe

4.4 Modification et suppression d'un INS

4.4.1 Modification d'un INS

4.4.1.1 Passage d'un INS-A en INS-NIR

Lors du passage d'un matricule INS-NIA en INS-NIR, on va véhiculer les 2 identifiants dans le PID puisque ce sont deux domaines différents. L'événement A31 sera donc utilisé.

Ex :

```
MSH|^~\&|Gazelle|PAM_FR|PatientManager|PAM_FR|20210318151910||ADT^A31^ADT_A05
|20210318151910|P|2.5^FRA^2.9|||||UNICODE UTF-8
EVN||20210318151910
PID|1||1900068^^^&350000121&M^PI~260058815400244^^^&1.2.250.1.213.1.4.9&ISO^I
NS-NIA~260058815400233^^^&1.2.250.1.213.1.4.8&ISO^INS-NIR|^MARIE-
CECILE^^^^^D~DARK^JEANNE^JEANNE MARIE
CECILE^^^Mme^^L||19600530|F|||^^^^^FRA^BDL^^88154||||S|||||||1||||N|VALI
```

4.4.1.2 Modification de l'INS-NIR

L'événement A47 est utilisé pour modifier l'INS-NIR à la suite de l'attribution d'un nouveau matricule (changement de sexe). Le matricule INS-NIR précédent est envoyé dans le champ MRG-1 du segment MRG. Le champ PID-3 contient le nouveau matricule INS-NIR du patient.

Ex :

```
MSH|^~\&|Gazelle|PAM_FR|PatientManager|PAM_FR|20210318151910||ADT^A47^ADT_A30
|20210318151910|P|2.5^FRA^2.9|||||UNICODE UTF-8
EVN||20210318151910
PID|1||1900068^^^&350000121&M^PI~260058815400244^^^&1.2.250.1.213.1.4.8&ISO^I
NS-NIR|^MARIE-CECILE^^^^^D~DARK^JEANNE^JEANNE MARIE
CECILE^^^Mme^^L||19600530|F|||^^^^^FRA^BDL^^88154||||S|||||||1||||N|VALI
MRG|260058815400233^^^ASIP-SANTE-INS-NIR&1.2.250.1.213.1.4.8&ISO^INS-NIR
```

4.4.2 Suppression d'un INS

L'événement A47 est utilisé pour supprimer l'INS et son historique incorrectement attribué. L'INS est envoyé dans le champ MRG-1 du segment MRG. Le champ PID-3 contient l'IPP du patient et "" et l'OID de l'INS.

Le nouveau statut de l'identité peut aussi être transporté dans le champ PID-32. Il peut être aussi transporté dans un message A31 suivant.

Ex :

```
MSH|^~\&|Gazelle|PAM_FR|PatientManager|PAM_FR|20210318151910||ADT^A47^ADT_A30
|20210318151910|P|2.5^FRA^2.9|||||UNICODE UTF-8
EVN||20210318151910
PID|1||1900068^^^&350000121&M^PI~""^^^&1.2.250.1.213.1.4.8&ISO^INS-
NIR|^MARIE-CECILE^^^^^D~DARK^JEANNE^JEANNE MARIE
CECILE^^^Mme^^L||19600530|F|||^^^^^FRA^BDL^^88154||||S|||||||1||||N|VALI
MRG|260058815400233^^^ASIP-SANTE-INS-NIR&1.2.250.1.213.1.4.8&ISO^INS-NIR
```

A la réception du message, l'application doit rechercher le patient correspondant à l'INS du segment MRG et supprimer tous les INS (NIR et NIA) du patient.

Attention : la suppression d'un INS ne déclenche pas automatiquement le changement du statut de l'identité. Il faut lire le statut de l'identité transporté dans le champ PID-32. Le statut de l'identité peut aussi être modifié par un événement A31.

6.7 Segment PID

SEQ	LE N	DT	Usage	Card.	HL7 TBL#	ELEMENT NAME	IHE FR
PID-1	4	SI	O	[0..1]		Set ID - PID	
PID-2	20	CX	X	[0..0]		Patient ID	
PID-3	250	CX	R	[1..*]		Patient Identifier List	*
PID-4	20	CX	X	[0..0]		Alternate Patient ID - PID	
PID-5	250	XPN	R	[1..*]		Patient Name	*
PID-6	250	XPN	O	[0..*]		Mother's Maiden Name	*
PID-7	26	TS	C	[0..1]		Date/Time of Birth	*
PID-8	1	IS	C	[0..1]	1	Administrative Sex	*
PID-9	250	XPN	X	[0..0]		Patient Alias	
PID-10	250	CE	X	[0..0]	5	Race	*
PID-11	250	XAD	C	[0..*]		Patient Address	
PID-12	4	IS	X	[0..0]	289	County Code	
PID-13	250	XTN	O	[0..*]		Phone Number - Home	
PID-14	250	XTN	O	[0..*]		Phone Number - Business	
PID-15	250	CE	O	[0..1]	296	Primary Language	*
PID-16	250	CE	O	[0..1]	2	Marital Status	*
PID-17	250	CE	X	[0..0]	6	Religion	*
PID-18	250	CX	C	[0..1]		Patient Account Number	*
PID-19	16	ST	X	[0..0]		SSN Number - Patient	
PID-20	25	DLN	X	[0..0]		Driver's License Number - Patient	
PID-21	250	CX	O	[0..*]		Mother's Identifier	
PID-22	250	CE	X	[0..0]	189	Ethnic Group	*
PID-23	250	ST	O	[0..1]		Birth Place	
PID-24	1	ID	O	[0..1]	136	Multiple Birth Indicator	
PID-25	2	NM	C	[0..1]		Birth Order	*
PID-26	250	CE	O	[0..*]	171	Citizenship	
PID-27	250	CE	O	[0..1]	172	Veterans Military Status	
PID-28	250	CE	X		212	Nationality	
PID-29	26	TS	O	[0..1]		Patient Death Date and Time	
PID-30	1	ID	O	[0..1]	136	Patient Death Indicator	
PID-31	1	ID	CE		136	Identity Unknown Indicator	*
PID-32	20	IS	O	[1..*]	445	Identity Reliability Code	*
PID-33	26	TS	C	[0..1]		Last Update Date/Time	
PID-34	241	HD	O	[0..1]		Last Update Facility	
PID-35	250	CE	C	[0..1]	446	Species Code	
PID-36	250	CE	C	[0..1]	447	Breed Code	
PID-37	80	ST	O	[0..1]		Strain	
PID-38	250	CE	O	2	429	Production Class Code	
PID-39	250	CWE	O	[0..*]	171	Tribal Citizenship	

6.7.1 PID-3 : Liste des identifiants du patient (CX, répétable)

PID-3: Patient Identifier List

Ce champ sert à transporter les identifiants du patient, notamment IPP, INS-C, INS (NIA et NIR), NDP (identifiant du patient au dossier pharmaceutique), NIR (numéro de sécurité social) pour les échanges avec l'assurance maladie, etc.

Remplacer le texte ci-dessous

"L'identification du patient au moyen de l'IPP, de l'INS-C, du NDP ou du NIR est décrite de façon plus précise au paragraphe N.1 du document « Contraintes sur les types de données HL7v2.5 applicables aux profils d'intégration du cadre technique ITI dans le périmètre d'IHE-France », publié par InteropSanté sur le lien suivant : Annexe types données HL7 en France."

Par

"L'identification du patient au moyen de l'IPP, de l'INS-C, du NDP, du NIR et de l'INS est décrite de façon plus précise au paragraphe N.1 du document « Contraintes sur les types de données HL7v2.5 applicables aux profils d'intégration du cadre technique ITI dans le périmètre d'IHE-France », publié par InteropSanté sur le lien suivant : Annexe types données HL7 en France."

Ajouter le texte :

Bien que le téléservice INSi puisse retourner les dates de valeur de chaque INS, la mise en place du téléservice montre que ces dates ne sont jamais renseignées. L'émetteur devra donc transmettre uniquement le dernier INS enregistré (celui dont la date d'interrogation est la plus récente). Les composants CX.7 et CX.8 sont alors vides.

De plus, le matricule INS est renseigné dans le message uniquement si l'identité du patient a été qualifiée au niveau de l'application émettrice, ce qui se traduit par PID.32 = VALI dans le message

Note : Concernant l'identifiant, il est nécessaire de véhiculer l'INS avec sa clé.

6.7.2 PID-5 : Nom du patient (XPN, répétable)

PID-5: Patient Name

Trois types de nom peuvent être transmis dans le champ PID-5, qui est répétable :

- Le nom de famille qui demeure le nom légal selon l'Article 311-21 du code civil. Ce nom est également désigné par le terme nom de naissance, notamment dans l'instruction de la DGOS N°DGOS/MSIOS/2013/281 du 7 juin 2013). Les termes nom de famille et nom de naissance sont alors considérés comme équivalents. Le terme, nom patronymique, est quant à lui obsolète. **Si le nom de naissance est celui issu du téléservice INSi, il ne doit pas être altéré** et devient obligatoire.
- Le nom « utilisé » défini par le RNIV : ce nom est variable pendant la vie d'une personne. Il peut être défini ou non. Il peut également avoir été défini puis ne plus l'être à un instant *t* (cas d'une personne mariée qui possédait un nom marital puis qui divorce sans le conserver) ;
- Le pseudonyme : ce nom est un nom d'emprunt dont le patient peut demander s'il remplit des conditions particulières, en principe lié à sa notoriété. Ce nom n'a aucun caractère légal.

6.7.4 PID-7 : Date de naissance du patient (TS)

PID-7: Date/Time of Birth

La date de naissance doit être au format UTC.

Les dates de naissance exceptionnelles doivent être corrigées suivant les règles 9 et 10 du [guide d'implémentation de l'INS dans les logiciels](#). Dans ce cas, si la date de naissance est corrigée, l'identité ne peut pas être au statut récupéré et qualifié, et le matricule INS ne peut pas être véhiculé. **Dans le cas où l'on véhicule l'INS et que l'identité est qualifiée (celui-ci ne doit pas être altéré) la date de naissance est obligatoire.**

6.7.5 PID-8 : Sexe du patient (IS)

PID-8: Patient Sex

Les valeurs permises par cette extension nationale sont les suivantes :

HL7 table 0001 – Administrative Sex

Value IHE FR	Description	Display France	IHE fr Comments
F	Female	Féminin	
M	Male	Masculin	
O	Other	Autre	
U	Unknown	Inconnu	

Dans le cas où l'on véhicule l'INS et que l'identité est qualifiée (celui-ci ne doit pas être altéré) le sexe du patient est obligatoire. À noter que le téléservice retourne les valeurs « M » et « F ».

6.7.13 PID-32 : Statut de l'identité (IS)

PID-32: Identity Reliability Code

Lorsqu'une application reçoit le matricule INS dans un message PAM, il faudra bien vérifier que le champ PID-32 (Identity Reliability Code) soit renseigné par l'application émettrice, et qu'il contienne bien la valeur VALI.

Si ce n'est pas le cas, l'application réceptrice doit rejeter le message avec une erreur (problème de mise en place côté émetteur).

Avec la mise en place du matricule INS, **ce champ devient obligatoire**.

6.18 Segment ZFD : Complément démographique INS

Ce segment apporte les informations suivantes dans le contexte français.

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 TBL#	ELEMENT NAME	IHE FR
ZFD-1	8	NA	O	[0..1]		Date lue sur la carte SESAM VITALE	*
ZFD-2	16	NM	RE	[0..1]		Nombre de semaines de gestation	*
ZFD-3	1	ID	RE	[0..1]		Consentement SMS	*
ZFD-4	1	IS	RE	[0..1]	IHE-ZFD-4	Indicateur de date de naissance corrigée	*
ZFD-5	8	IS	RE	[0..1]	IHE-ZFD-5	Mode d'obtention de l'identité	*
ZFD-6	26	TS	RE	[0..1]		Date d'interrogation du téléservice INSi	*
ZFD-7	16	IS	RE	[0..1]	IHE-ZFD-7	Type de justificatif d'identité	*
ZFD-8	26	TS	RE	[0..1]		Date de fin de validité du document	*

6.18.1 ZFD-4 : Indicateur de date de naissance modifiée (IS)

Pour avoir une date de naissance complète, elle peut être amenée à être modifiée suite à un appel au téléservice INSi (cf règles 9 et 10 du Guide d'implémentation de l'INS).

IHE Table user defined IHE-ZFD-4 – Indicateur de date de naissance modifiée

Value IHE FR	Description	Libellé conseillé	Commentaire d'IHE France
Y		Oui	
N		Non	

6.18.2 ZFD-5 : Mode d'obtention de l'identité (IS)

Spécifie le mode d'obtention des traits de l'identité.

Les valeurs permises par cette extension sont :

IHE Table user defined IHE-ZFD-5 – Mode d'obtention de l'identité

Value IHE FR	Description	Libellé conseillé	Commentaire d'IHE France
SM		Saisie manuelle	
CV		Carte vitale	
INSI		Téléservice INSi	
CB		Code à barre	
RFID		Puce RFID	

6.18.3 ZFD-7 : Justificatif d'identité (IS)

Spécifie le type de document qui a été contrôlé par l'agent d'admission pour justifier le statut de l'identité, et la date de fin de validité du document. Seuls certains types de pièces définis dans le RNIV permettent de valider une identité.

IHE Table user defined IHE-ZFD-7 – Type de justificatif d'entrée

Value IHE FR	Description	Libellé conseillé	Commentaire d'IHE France
AN		Extrait d'acte de naissance	
CC		Carnet de circulation	
CE		Carte européenne	
CM		Carte militaire	
CN		Carte nationale d'identité	
CS		Carte de séjour	
LE		Livret de famille	
PA		Passeport	
PC		Permis de conduire	

Modification document : Extension for France of ITI TF-2: Appendix N

6.7 CX : Identifiant composite étendu avec caractère de contrôle

CX: Extended Composite ID with check digit

On supprime la ligne INS-A, on ajoute l'OID du NIR et on rajoute la date de lecture de la carte vitale, et on ajoute les INS-NIR et INS-NIA, et le composant CX.8.

CX									
1	2	3	HD			5	6	7	8
			4.1	4.2	4.3				
Identifiant de patient (PID-3)									
INS-A	Valeur de l'INS-A		ASIP-SANTE-INS-A	1.2.250.1.213.1.4.1	ISO	INS-A		Date effective	
INS-C	Valeur de l'INS-C		ASIP-SANTE-INS-C	1.2.250.1.213.1.4.2 1.2.250.1.213.1.4.6 1.2.250.1.213.1.4.7 Cf note (2)	ISO	INC-C		Date du calcul	
NDP	Valeur du NDP		CNOP	1.2.250.1.176.1.2	ISO	NDP			
NIR	Valeur du NIR		ASIP-SANTE-NIR	1.2.250.1.213.1.4.8	ISO	NH		Date de lecture de la carte Vitale	
INS-NIR	Valeur de l'INS-NIR		ASIP-SANTE-INS-NIR	1.2.250.1.213.1.4.8	ISO	INS-NIR			
INS-NIA	Valeur de l'INS-NIA		ASIP-SANTE-INS-NIA	1.2.250.1.213.1.4.9	ISO	INS-NIA			
IPP	Valeur de l'IPP		nom/Finess-ej /Finej-eg (1)	Nom de l' autorité N° FINESS-EJ N° FINEJ-EG	L M N	PI			
Identifiant n° de dossier administratif (PID-18)									
NDA	Valeur du n° dossier		Nom/Finess-ej /Finej-eg (1)	Nom de l' autorité N° FINESS-EJ N° FINEJ-EG	L M N	AN			
Identifiant de pré-admission (PV1-5), de venue (PV1-19)									
N° venue	Valeur du n° venue		Nom/Fines-ejs /Finej-eg (1)	Nom de l' autorité N° FINESS-EJ N° FINEJ-EG	L M N	VN			

Ajout des nouveaux OID (INS-NIR / INS-NIA)

OID	Objet
1.2.250.1.213.1.4.1	Autorité d'affectation des INS-A
1.2.250.1.213.1.4.2	Autorité d'affectation des INS-C calculés à partir de cartes Vitale de production (carte réelle)
1.2.250.1.213.1.4.6	Autorité d'affectation des INS-C calculés à partir de cartes Vitale de test
1.2.250.1.213.1.4.7	Autorité d'affectation des INS-C calculés à partir de cartes Vitale de démonstration
1.2.250.1.213.1.4.8	Autorité d'affectation des INS-NIR
1.2.250.1.213.1.4.10	Autorité d'affectation des INS-NIR de test
1.2.250.1.213.1.4.11	Autorité d'affectation des INS-NIR de démonstration
1.2.250.1.213.1.4.9	Autorité d'affectation des INS-NIA

Changement des URLs :

URL du CI-SIS :

<https://esante.gouv.fr/interoperabilite/ci-sis>

URL du dossier de conception INS-C :

<http://esante.gouv.fr/services/referentiels/identification/dossier-de-conception-de-l-identifiant-national-de-sante-calcul>

URL de l'INS :

<https://esante.gouv.fr/secure/identifiant-national-de-sante>

Modification des exemples d'identifiant de patient (PID.3) :

- INS-C :
0411886319605719371016^^^ASIP-SANTE-INS-C&1.2.250.1.213.1.4.2&ISO^INS-C^^20101207
- NDP:
DUPONT\F\Jean\F\19590510\F\1\F\1234567891011\F\clésur14positions^^^CNOP&1.2.250.1.176.1.2 &ISO^ NDP
- NIR :
26005881540233^^^ASIP-SANTE-NIR&1.2.250.1.213.1.4.8&ISO^NH^^20210506
- INS-NIA (identifiant avec sa clé) :
276037510669380^^^ASIP-SANTE-INS-NIA&1.2.250.1.213.1.4.9&ISO^INS-NIA
- INS-NIR (identifiant avec sa clé) actuel :
276037510669380^^^ASIP-SANTE-INS-NIR&1.2.250.1.213.1.4.8&ISO^INS-NIR
- IPP créé par le serveur d'identités qui est l'unique domaine d'identification de l'établissement juridique :

- 1° exemple où seule la 1° sous composante du type HD est utilisée
123456789^^^AUT-AFFECTATION^PI
- 2° exemple équivalent où les trois sous composantes sont utilisées :
123456789^^^AUT-AFFECTATION&120456789&M&^PI
 - AUT-AFFECTATION représente le nom de l'autorité d'affectation
 - 120456789 représente le n° FINESS de l'établissement
 - M représente le type d'identifiant qui caractérise un établissement juridique
- INS-C et IPP :
123456789^^^AUT-AFFECTATION^PI~0411886319605719371016^^^ASIP-SANTE-INS-C&1.2.250.1.213.1.4.2&ISO^INS-C^^20101207
- INS et IPP :
123456789^^^AUT-AFFECTATION^PI~ 276037510669380^^^ASIP-SANTE-INS-NIR&1.2.250.1.213.1.4.8&ISO^INS-NIR
- N° dossier administratif (PID-18) où le n° 120456789 indique le FINESS-EJ d'entité juridique de l'établissement qui a affecté le n° de dossier administratif
405660^^^AUT-AFFECTATION&120456789&M^AN^^20101205
- N° de venue (PV1-19)
000897406^^^ AUT-AFFECTATION&120456789&M ^VN^^20101205

N.6.4 CX-4 : Autorité d'affectation (HD)

CX-4: Assigning Authority

Ce composant identifie l'autorité qui a produit et affecté l'identifiant contenu dans CX-1.

Exemples :

- Pour un identifiant national de santé calculé (INS-C), CX-4 contient l'identification de l'autorité d'affectation qui a affecté l'INS-C : dans ce cas, cette autorité est décrite par un OID fourni par l'ASIP et précisé dans son dossier de conception de l'INS-C : 1.2.250.1.213.1.4.2
- ~~Pour un identifiant national de santé définitif, géré par la CNAV (INS A), CX-4 contient l'identification de l'autorité d'affectation qui a affecté l'INS A : dans ce cas, cette autorité est décrite par un OID fourni par l'ASIP, distinct du précédent et précisé dans son dossier de conception de l'INS-C : 1.2.250.1.213.1.4.1~~
- Pour un identifiant national de santé INS (NIR ou NIA), CX-4 contient un identifiant qui permet de distinguer un NIR (1.2.250.1.213.1.4.8) ou un NIA (1.2.250.1.213.1.4.9).
- Pour un IPP ou un n° de venue, CX-4 contient l'identification de l'autorité d'affectation de ces identifiants.

N.6.4 CX-5 : Code de type d'identifiant (ID)

CX-5: Identifier Type Code

Les codes de types d'identifiants permis en France sont les suivants :

HL7 table 0203 – Identifier Type

Value	Description	Utilisé dans les types de données	IHE FR Comments
-------	-------------	-----------------------------------	-----------------

EI	Employee number	CX, XCN	
NH	National Health Plan Identifier	CX, XCN	INS (Numéro Identifiant de Santé) Numéro de sécurité social utilisé dans les échanges avec l'assurance maladie.
INS-NIR	Identifiant National de Santé NIR	CX, XCN	NIR récupéré à partir du téléservice INSi.
INS-NIA	Identifiant National de Santé NIA	CX, XCN	NIA récupéré à partir du téléservice INSi.
INS-C	INS-C	CX, XCN, XON	Identifiant national de santé calculé
NNFRA	National Person Identifier where the FRA is the ISO table 3166 3-character (alphabetic) country code	CX, XCN	N° de carte d'identité nationale National (NIR) Person Identifier. FRA est le code pays ISO 3166-1
PI	Patient internal identifier	CX, XCN	IPP d'établissement
NDP	Identifiant du patient au Dossier Pharmaceutique	CX	
PN	Person number	CX, XCN	Ipp fédérateur utilisé par un <i>Cross Reference Manager</i> . Egalement utilisé pour identifier les personnes à prévenir ou les personnes de confiance.
RRI	Regional registry ID	CX, XCN	
ADELI	ADELI	CX, XCN	Numéro au répertoire ADELI du professionnel de santé
RPPS	RPPS	CX, XCN	N° d'inscription au RPPS du professionnel de santé
IDNPS		CX, XCN	Identification nationale de PS définie par l'ASIP-SANTE dans le CI_SIS et utilisée en extra-hospitalier
RI		XCN	Ressource interne
FINEJ		XON	FINESS d'entité juridique
FINEG		XON	FINESS d'entité géographique
RPPS		XON	Répertoire partagé des professionnels de santé
ADELI		XON	Repertoire ADELI
SIREN		XON	N° SIREN de l'organisation
SIRET		XON	N° SIRET de l'organisation
UF		XON	Code UF
IDNST		XON	Identification nationale de structure définie par l'ASIP-SANTE dans le CI_SIS et utilisée en extra-hospitalier.
SRV		XON	Code Service (axe organisationnel)
MR	Medical record	CX	Numéro d'archive
AN	Account Number	CX	Numéro de dossier
VN	Visit Number	CX	Numéro de venue

N.6.4 CX-7 : Date effective (DT)

CX-7: Effective Date

Définition : Ce composant représente une date connue à partir de laquelle cet identifiant est valide.

Condition : Ce composant doit être renseigné avec la date de calcul de l'INS-C. Pour les autres types d'identifiants, ce composant reste optionnel.

Explication : Un patient qui change de prénom ou de NIR ou de date de naissance sur sa carte Vitale (qu'il s'agisse d'une correction d'erreur ou d'un changement réel), changera aussi d'INS-C de fait. ~~En revanche l'INS-A est attribué à vie et n'est pas affecté par ces changements.~~ Les SI de santé étant habilités et encouragés à stocker ces identifiants, il pourra se faire qu'un SI ait connaissance de deux INS-C successifs pour un même patient. Il devra

dans ce cas, à chaque fois qu'il communique un INS-C, inclure les deux INS-C dans son message, en précisant pour chacun d'eux la date à laquelle il a été obtenu, c'est-à-dire sa date de calcul. Le SI destinataire du message saura ainsi ordonner les INS-C du patient dans le temps, et connaître le dernier valide : celui qui a la date effective la plus récente.

N.6 XAD : Adresse étendue

XAD : Extended Address

Data Type XAD

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR
XAD-1	184	SAD	O	[0..1]		Street Address	
XAD-2	120	ST	O	[0..1]		Other Designation	*
XAD-3	50	ST	O	[0..1]		City	
XAD-4	50	ST	O	[0..1]		State or Province	*
XAD-5	12	ST	O	[0..1]		Zip or Postal Code	*
XAD-6	3	ID	O	[0..1]	399	Country	
XAD-7	3	ID	O	[0..1]	190	Address Type	*
XAD-8	50	ST	O	[0..1]		Other Geographic Designation	
XAD-9	20	IS	C	[0..1]	289	County/Parish Code	*
XAD-10	20	IS	O	[0..1]	288	Census Tract	
XAD-11	1	ID	O	[0..1]	465	Address Representation Code	
XAD-12	53	DR	X	[0..0]		Address Validity Range	
XAD-13	26	TS	O	[0..1]		Effective Date	
XAD-14	26	TS	O	[0..1]		Expiration Date	

N.6.3 XAD-3 : Commune (ST)

XAD-3: City

Ce composant contient le ~~nom de la ville ou de la commune~~ **le libellé de la localité ou du bureau distributeur CEDEX.**

Libellé de la localité: Zone d'habitation, en général la commune d'implantation du destinataire. Elle est identifiée par son libellé INSEE sauf dans quelques cas où le libellé postal diffère du libellé INSEE, généralement pour lever des ambiguïtés.

Libellé du bureau distributeur : dans la très grande majorité des cas, libellé de la commune siège du bureau CEDEX; la mention CEDEX doit obligatoirement suivre le libellé du bureau CEDEX; dans le cas où il existe plusieurs bureaux CEDEX pour une même entité ou commune, chaque bureau CEDEX sera identifié par un numéro (exemple : ROUBAIX CEDEX 2); ce numéro correspond au numéro d'arrondissement dans le cas des villes à arrondissements, à un numéro d'ordre dans les autres cas.

Références :

Norme AFNOR XP Z 10-011

RGI : Localité (identifiant UN00000013)

N.6.4 XAD-4 : Etat ou province (ST)

XAD-4: State or Province

Ce composant ~~ne sert pas pour une adresse située en France, mais~~ peut être nécessaire dans une adresse étrangère. ***Pour la France, ce composant sert à y placer le code INSEE de la commune.***

N.6.5 XAD-5 : Code postal ou code zip (ST)

XAD-5: Zip or Postal Code

Ce composant contient le code postal ou le zip code, selon le pays dans lequel se trouve cette adresse. ~~le code postal spécifique CEDEX.~~

Code postal: Un code à 5 chiffres servant à l'acheminement et/ou à la distribution des envois. Il identifie un bureau distributeur dans la chaîne de traitement du courrier.

Code CEDEX (Courrier d'Entreprise à Distribution Exceptionnelle) : le CEDEX est une modalité d'acheminement du courrier associée à des services particuliers de distribution offerts aux entreprises caractérisées par un adressage spécifique; le code postal spécifique CEDEX est un code attribué aux organismes, entreprises, services publics recevant un fort trafic. Il identifie un client ou un ensemble de clients. Il est positionné au lieu et place du code postal général dans le cas des adresses CEDEX. Ainsi, un code peut être associé à un client (code individuel) ou partagé entre plusieurs clients (code collectif).

Référence :

Norme AFNOR XP Z 10-011

RGI : Code postal (identifiant UN 00000014)

N.6.8 XAD-9 : ~~Cedex (IS)~~ COG du lieu de naissance

XAD-9 : County/Parish Code

~~En France, ce composant est dédié au code cedex :~~

~~Format : code postal à 5 chiffres suivi d'un blanc, suivi de la localité, suivi d'un blanc, suivi de la mention CEDEX, suivi éventuellement du numéro d'arrondissement.~~

~~Exemples :~~

~~69416 LYON CEDEX 03~~

~~04221 MANOSQUE CEDEX~~

Dans le contexte français, County est utilisé pour véhiculer le Code Officiel Géographique (COG) de la commune pour les personnes nées en France ou du pays pour les personnes nées à l'étranger, XAD-7 prenant la valeur « BDL ».

Dans le cas où l'on véhicule l'INS et que l'identité est qualifiée (celui-ci ne doit pas être altéré), ce champ est obligatoire dans le cas du profil IHE PAM France.

N.10 XPN : Nom étendu de personne

XPN : Extended Person Name

Ce type de données est décrit dans ITI TF-2 : Appendix N.

L'extension française apporte des contraintes supplémentaires et des précisions.

Data Type XPN

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR
XPN-1	194	FN	C	[0..1]		Family Name	*
XPN-2	194	ST	C	[0..1]		Given Name	*
XPN-3	194	ST	C	[0..1]		Second and Further Given Names or Initials Thereof	*
XPN-4	20	ST	X	[0..0]		Suffix (e.g. JR or III)	*
XPN-5	20	ST	O	[0..1]		Prefix (e.g., DR)	*
XPN-6	6	IS	X	[0..0]	360	Degree (e.g., MD)	
XPN-7	1	ID	R	[1..1]	200	Name Type Code	*
XPN-8	1	ID	X	[0..0]	465	Name Representation Code	*
XPN-9	483	CE	X	[0..0]	448	Name Context	*
XPN-10	53	DR	X	[0..0]		Name Validity Range	
XPN-11	1	ID	X	[0..0]	444	Name Assembly Order	*
XPN-12	26	TS	X	[0..0]		Effective Date	*
XPN-13	26	TS	X	[0..0]		Expiration Date	*
XPN-14	199	ST	X	[0..0]		Professional Suffix	*

N.10.1 XPN-1 : Nom de famille (FN)

XPN-1: Family Name

Ce composant est requis si connu de l'application émettrice. Les noms composés ou à particule sont à mettre intégralement dans ce sous-champ.

Le nom de naissance (type L) est obligatoire dans les messages HL7 dans le cas où l'on véhicule l'INS et que l'identité est qualifiée (celui-ci ne doit pas être altéré).

Le nom utilisé (type D) n'est transmis que s'il est défini (par exemple nom marital du conjoint).

Exemple : ^MARIE-CECILE^^^^^D~DARK^JEANNE^JEANNE MARIE CECILE^^^^Mme^^L

N.10.2 XPN-2 : Prénom (ST)

XPN-2: Given Name

Ce composant contient le premier prénom.

Dans le cas d'une identité créée ou modifiée par un appel au téléservice INSi, il est nécessaire d'extraire le premier prénom de la liste des prénoms retournée par le téléservice. Ce champ est obligatoire.

N.6.4 XPN-3 : Second prénoms et suivants (ST)

XPN-3: Second and Futher Given Names or Initials Thereof

Ce composant contient les prénoms.

Dans le cas d'une identité créée ou modifiée par un appel au téléservice INSi, il s'agit de la liste des prénoms retournée par le téléservice.

~~La séparation entre les différents prénoms sera faite par une virgule sans espace.~~

~~Exemple : « Pierre,Paul,Jean Jacques »~~

Exemple : identité créée en local

DARK^JEANNE^^^Mme^^L

Exemple : identité créée à partir du téléservice INSi

DARK^JEANNE^JEANNE MARIE CECILE^^Mme^^L

Exemple : identité modifiée en local avec un prénom utilisé

^MARIE-CECILE^^^D~DARK^JEANNE^JEANNE MARIE CECILE^^Mme^^L